

VENTE

AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur la commune de **VILLAREMBERT** (Savoie),
station du **CORBIER, D'UN STUDIO**

*Adjudication fixée au **VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 à 14 H**
devant Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE (73200),
Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpains*

MISE A PRIX EN UN LOT : **11.370 €**

Dans un immeuble en copropriété dénommé "ARIANE dit CERES 1" cadastré volume 5 section C n° 1715 lieudit "Les Orgières" pour 64 a 30 ca et C n° 1716 lieudit "La Praz Dellaz Nord" pour 57 a 35 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif et règlement de copropriété suivant acte du 18 décembre 1968 publié le 11 février 1969 volume 6165 n° 19, modifié suivant acte du 17 octobre 1973 publié le 23 novembre 1973 volume 1236 n° 16, acte du 29 juin 1978 publié le 14 octobre 1983 volume 7155 n° 13, acte du 10 décembre 1983 publié le 31 janvier 1984 volume 7354 n° 13 et acte du 15 juillet 1992 publié le 24 août 1992 volume 92 P n° 10115, à savoir :

- le **LOT 2303** : un studio, d'une superficie Loi Carrez de 21,34 m², situé au niveau 1, deuxième sous-sol, comprenant une entrée, une chambre / kitchenette orientée nord-est, une salle de bains avec douche, un WC et les 237/10.280° de la propriété du sol et des parties communes générales,

A la requête du syndicat des copropriétaires de l'immeuble "ARIANE" à VILLAREMBERT LE CORBIER (73300), représenté par son syndic, la société FONCIA ALPES DAUPHINE, société par actions simplifiée au capital de 500.000 €, dont le siège social est 15 rue Lesdiguières – CS 70343 (38013) GRENOBLE CEDEX 1, inscrite au RCS de GRENOBLE sous le n° 305 532 517, elle-même représentée par son Président domicilié en cette qualité audit siège, régulièrement habilité par décision d'assemblée générale en date du 23 janvier 2019,

Ayant pour avocat constitué Maître Julien CAPDEVILLE, avocat au barreau d'ALBERTVILLE (Savoie), y demeurant B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, et pour avocat plaçant Maître Mohamed DJERBI, avocat au barreau de GRENOBLE, y demeurant 7 place Firmin Gautier – CS 80476 (38016) GRENOBLE CEDEX 1, membre de la SELARL CDMF – AVOCATS.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat régulièrement inscrit au barreau d'ALBERTVILLE. Les frais de poursuites et d'adjudication seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le cahier des conditions de la vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

- Julien CAPDEVILLE, avocat – B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, au cabinet duquel le cahier des conditions de vente peut être consulté (tél. 04.79.38.59.01),
- Site internet de l'Ordre des Avocats d'ALBERTVILLE : www.avocats-albertville.fr,
- Greffe de Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'ALBERTVILLE où le cahier des conditions de vente a été déposé et où il peut être consulté (tél. 04.79.32.43.14).

Une visite des lieux sera organisée par Maître Rosemary BISON, huissier de justice à SAINT JEAN DE MAURIENNE (tél. 04.79.64.01.78), le **vendredi 20 août 2021 de 14 H à 15 H**.